

jeudi 15 Juin 2023 - n°393

Développement durable - Villes de France publie le premier observatoire dédié aux transitions écologique et numérique dans les villes moyennes

Mobilité - Transdev et Villes de France dévoilent un Cahier des Solutions Locales consacré aux pratiques et usages du vélo dans les villes moyennes

Action Cœur de Ville - L'instruction sur les modalités techniques Action Cœur de Ville 2 et le guide pratique sont en ligne

Finances - Réunion de concertation sur les finances publiques avec Bruno Le Maire et Dominique Faure

Culture - Découvrir l'édition 2023 du rapport sur la langue française

Culture - Appel à candidature villes créatives d'Angoulême et de Nanjing (Chine)

International - S'inscrire aux Journée nationale des clubs pour l'UNESCO le 30 juin 2023

Agenda - Notez bien !

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Villes de France publie le premier observatoire dédié aux transitions écologique et numérique dans les villes moyennes

Villes de France, en partenariat avec des entreprises clés de ces secteurs, publie le premier observatoire des transitions écologique et numérique en villes moyennes. Le mercredi 14 juin, s'est tenue une conférence de presse de lancement au Hub des Territoires. Gil Avérous, Président de Villes de France et Jean-François Debat, Président délégué, ont dévoilé les résultats de l'observatoire et la plateforme. Véritable outil à destination des adhérents et des élus des villes moyennes, cet observatoire révèle les tendances actuelles et offre un panel de solutions pour faciliter l'action des élus dans leurs localités. Pour cette première édition, Villes de France s'est associée aux partenaires de premier plan des collectivités territoriales : Banque des Territoires, Citeo, EDF, Enedis, Engie, GRDF, Orange, SFR, Suez, Veolia. Réalisé par le cabinet Espelia, cet outil aborde les enjeux stratégiques, la gouvernance mais aussi plus spécifiquement les thématiques de l'énergie, des déchets, de l'eau, de la ville intelligente, des services aux citoyens, du fonctionnement interne, de l'inclusion numérique et de la sobriété numérique. Une publication résume les résultats d'un sondage auprès des adhérents de l'association et les données fournies par les partenaires tandis qu'une plateforme en ligne permet de comparer son territoire à d'autres territoires de même taille ou de la même région selon les jeux de données, de connaître les grandes tendances et chiffres clés dans les villes de taille moyenne et de bénéficier de ressources pour s'informer et s'inspirer.

La transition écologique, une opportunité et un besoin d'accompagnements

Les villes moyennes ont pris conscience des atouts de la transition écologique, considérée par 58% des répondants comme une opportunité. 35% des collectivités interrogées l'estiment à la fois comme une contrainte et une opportunité. Cela se traduit dans l'action des communes, puisque 71% d'entre elles ont mis en place à l'échelle locale des feuilles de route avec des objectifs chiffrés concernant les Gaz à Effet de Serre (GES).

Cependant, les collectivités ont besoin d'être accompagnées. En effet, les principaux leviers sur lesquels elles auraient besoin d'appui concernent en priorité les sujets de coûts (79% en priorité 1 et 2) et de gouvernance (45% en priorité 1 et 2), suivis ensuite par l'ingénierie (45% en priorité 1 et 2) et le cadre réglementaire (41% en priorité 1 et 2). Pour mener à bien cette transition écologique, les partenariats public-public et public-privé sont privilégiés par les villes moyennes. Dans plus de 55% des cas, les collaborations entre communes et EPCI sont des pratiques régulières ou systématiques pour conduire les projets liés à la transition écologique; et 75% des répondants ont déjà mobilisé des entreprises privées dans leurs actions sur les secteurs de l'énergie, de l'eau ou des déchets.

Enfin, les villes moyennes sont très actives pour promouvoir des comportements vertueux : au moins 77% d'entre elles ont sensibilisé leurs publics ou mis en place des actions avec suivi dans le domaine de la réduction de la consommation d'énergie et des emballages, de la gestion des déplacements du personnel ou du parc informatique.

L'Observatoire de la transition écologique de Villes de France fournit également d'autres données concernant la consommation d'énergie, des bâtiments, de l'eau ou encore la gestion des déchets.

La transition numérique, des atouts et enjeux à intégrer davantage

Contrairement à la transition écologique, les collectivités sont plus divisées sur l'opportunité que représente la

transition numérique : 46% la voient principalement comme une opportunité, alors que 38% y voient également des contraintes. 18% des répondants ne se prononcent d'ailleurs pas, montrant un besoin de maturité sur le sujet.

Par ailleurs, la gouvernance concernant la transition numérique est encore peu structurée, puisque 40% des répondants n'ont pas ou ne peuvent pas identifier d'élus en charge de cette transition. Quand des délégations existent, le « *numérique* » est l'unique objet de la délégation dans un premier tiers, il est absent dans un second tiers, et il est associé à d'autres politiques publiques dans le derniers tiers.

Néanmoins, le sujet de la transition numérique est porté à travers des logiques de mutualisation et de coopération entre les communes et leurs EPCI, pour 68% des répondants. Le partenariat avec des entreprises privées (50% des répondants) apparaît toutefois moins habituel que pour les sujets de transition écologique.

Également, les collectivités font le choix du numérique pour deux objectifs principaux : la qualité du service rendu (59% en priorité) et l'optimisation des moyens de gestion (26% en priorité).

Comme les citoyens, les villes moyennes font aussi face aux défis de la cybersécurité, de la sobriété et de l'inclusion numériques. Plus d'un tiers des collectivités interrogées a été victime d'une cyberattaque au cours des 3 dernières années. Enfin, les enjeux de transition numérique et écologique se recoupent, puisque que plus de la moitié des répondants a déjà déployé des actions de sensibilisation ou de formation sur les enjeux des impacts environnementaux du numérique.

[Accéder au document](#)

MOBILITÉ



Transdev et Villes de France dévoilent un Cahier des Solutions Locales consacré aux pratiques et usages du vélo dans les villes moyennes

La crise énergétique nous engage à nous réinterroger sur la sobriété, et s'il le fallait encore, sur la nécessité de faire évoluer certains modes de déplacements comme le vélo, qui présente un intérêt vis-à-vis de la transition écologique, et qui

fait l'objet du plan vélo renouvelé par le Gouvernement.

Pour accroître les connaissances sur la mobilité du quotidien, Transdev et *Villes de France*, ont lancé dès 2021 une étude sur le vélo dans les villes moyennes, avec le soutien de l'ADEME et de la Banque des Territoires. Des approches de terrain ont été réalisées auprès d'un panel de douze villes. L'étude intègre également une enquête en ligne auprès de 2 000 personnes représentatives de la population de ces villes.

Fruit d'une synthèse de ces analyses qualitatives et quantitatives, ce Cahier des Solutions Locales permet d'appréhender la place du vélo dans la chaîne de mobilité des villes intermédiaires.

Parmi les principaux enseignements mis en relief dans ce Cahier des Solutions Locales :

- Le vélo est encore loin d'être perçu comme un mode de déplacement du quotidien, alors même que le taux d'équipement des ménages est important ;
- Pour agir en faveur du vélo, il faut tenir compte des facteurs pratiques et psychosociaux identifiés et des profils associés à la pratique du vélo ;
- Seulement 7% de la population est réfractaire à la pratique du vélo, mais faute d'itinéraires sécurisés, sa pratique reste encore trop assimilée à l'activité sportive ou aux loisirs.

Du diagnostic à la proposition, l'étude globale établit une passerelle vers douze recommandations qui sont autant de moyens mis à la disposition des collectivités pour la mise en œuvre de politiques cyclables adaptées à chaque territoire

L'extension continue des zones 30 (vitesse limitée à 30 km/h), des zones à faibles émissions (ZFE) ou de mobilités partagées dans les villes et centres anciens, offre la possibilité de mettre en œuvre des mobilités actives plus apaisées, où le vélo aura toute sa place. Finalement au-delà de freins sécuritaires, sa pratique peut gagner en progression avec des aménagements légers, tandis qu'une stratégie autour du vélo peut être facilement mise en œuvre.

[Télécharger la publication](#)

ACTION CŒUR DE VILLE



L'instruction sur les modalités techniques Action Cœur de Ville 2 et le guide pratique sont en ligne

Une Instruction de la ministre Dominique Faure publiée le 31 mai 2023 demande aux préfets d'organiser avant le 1er septembre prochain un comité de pilotage départemental réunissant les élus des villes Action Cœur de Villes labellisées, les partenaires du programme ainsi que les services de l'État. Les préfets sont invités à rendre compte des éventuelles difficultés de mobilisation des acteurs de

façon à ce que l'ANCT puisse aider le délégué territorial à garantir le bon déploiement d'ACV 2. Afin d'assurer la poursuite du programme, plusieurs démarches sont à entreprendre. Les conventions 2023-2026 ne seront signées qu'en fin d'année 2023. Pour assurer la continuité du programme jusqu'à la signature de ces nouvelles conventions, il est nécessaire de s'assurer que les conventions actuelles restent bien en cours de validité.

Deux cas sont à distinguer, selon l'Instruction :

- La convention arrive à son échéance après le 30 septembre 2023 : dans ce cas, il n'est pas nécessaire de la prolonger ; les préfets signeront directement la nouvelle convention 2023-2026 ;
- La convention est déjà arrivée à son échéance ou arrive à son échéance avant le 30 septembre 2023 : dans ce cas, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention pour repousser sa date d'échéance jusqu'à la fin de l'année 2023 ; cet avenant, qui doit être signé dans les meilleurs délais, permettra de garantir la continuité du programme jusqu'à la signature de la nouvelle convention.

La ministre rappelle qu'il convient, en parallèle, de préparer la signature des conventions 2023-2026. Pour ce faire, les préfets devront inviter donc les maires et présidents d'EPCI des différentes communes Action cœur de ville à leur confirmer par courrier d'ici le 1er septembre 2023 leur volonté de s'engager dans la phase 2023-2026 du programme. S'ils manifestent leur volonté de poursuivre le programme. Les préfets engageront la préparation de la nouvelle convention selon les modalités détaillées dans le Guide du programme pour 2023-2026. Les collectivités ont la possibilité de modifier les périmètres de leurs plans d'actions à l'occasion de la conclusion de la nouvelle convention 2023-2026, en particulier pour l'élargir à certains quartiers de gares et d'entrées de villes.

[La circulaire](#)

[Le guide opérationnel](#)

FINANCES



Réunion de concertation sur les finances publiques avec Bruno Le Maire et Dominique Faure

Après une première série de réunions entourant l'objectivation de la situation des finances publiques, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, en présence de Dominique Faure, a présidé ce mardi 13 juin une réunion de concertation consacrée aux finances locales avec les principaux représentants des associations d'élus (ADF, AMF, AMRF, APVF, ARF, France Urbaine, Intercommunalités de France, et *Villes de France*). *Villes de France* était représentée par Jean-François Debat, Président délégué et maire de Bourg-en-Bresse.

Le ministre de l'Économie a souligné que la situation du pays en matière de dette par habitant (à la troisième place après la Grèce et l'Italie) au sein de la zone euro n'était pas du tout idéale, et qu'il fallait améliorer la trajectoire du côté de l'État comme celui des collectivités locales, par respect pour nos partenaires et de nos engagements européens (cf. également l'échéance de décembre s'agissant des agences de notation).

Bruno Le Maire a rappelé les cibles de solde public et de ratio de dette publique à moyen terme ; et les grands éléments de la stratégie pour atteindre ces objectifs. Ces objectifs sont décrits dans le programme de stabilité (PSTAB d'avril 2023), et ont vocation à être affinés dans le PLPFP, et détaillés et mis en œuvre par les textes financiers annuels.

Le ministre de l'Économie a rappelé que le respect de cette trajectoire reposait sur une évolution différenciée des dépenses par sous-secteur, l'État étant naturellement le plus mis à contribution par rapport aux APUL.

A travers un calendrier resserré de six mois, et à compter de ce lundi 19 juin où vont se tenir les Assises des finances publiques, Bruno Le Maire a appelé les représentants des collectivités locales « à un profond changement de méthode, afin de participer en sortant du face à face, sans mesures coercitives, à la réduction de la dette et des déficits publics ». Et cela en rompant avec le principe de limitation de la dépense.

Plusieurs sujets ont également été mis sur la table comme le développement de l'auto-assurance (l'excédent de ressources par rapport à l'inflation serait ainsi mis en réserve comme cela existe pour les DMTO des départements), le verdissement des investissements, la question de la limitation du coût des normes, ou encore les modes d'indexation des ressources transférées par l'État en période de forte inflation.

CULTURE



Découvrir l'édition 2023 du rapport sur la langue française

Paul de Sinety, Délégué général à la langue française, a transmis au président de *Villes de France* la nouvelle édition du « Rapport au Parlement sur la langue française ». Conformément à la loi du 4 août 1994 (loi Toubon) relative à l'emploi de la langue française, le rapport au Parlement dresse chaque année, un état de la situation du français sur le plan national et en particulier un bilan de

l'application du cadre légal. Ce document présente un panorama des situations, des projets et des acteurs pour dresser un portrait vivant de la situation de la langue française en France et dans le monde. Analyses, statistiques, chiffres clés, entretiens, témoignages d'experts apportent des éclairages sur les grands enjeux de notre époque : la langue au service du citoyen, la maîtrise de la langue comme facteur de la cohésion sociale, l'innovation et les technologies du langage pour notre souveraineté numérique, la richesse de nos langues régionales, ou encore la promotion du français et de la Francophonie, en dialogue avec les autres langues, en Europe et dans le monde.

[Pour découvrir ce rapport](#)

CULTURE



Appel à candidature villes créatives d'Angoulême et de Nanjing (Chine)

Deux auteurs de bande dessinée proposés par les Villes de Nanjing et d'Angoulême effectuent ensemble un tour du monde des Villes créatives de l'UNESCO en passant par 9 étapes de résidence artistique d'une semaine maximum par résidence. La bande dessinée est un média pertinent pour révéler la diversité culturelle au sein du Réseau des villes créatives de l'UNESCO. Elle

est à la fois universelle et inter-générationnelle. Elle permet de créer des synergies et des interactions entre les différents champs culturels représentés. Un appel à candidature auprès des Villes créatives est lancé pour sélectionner les 6 autres étapes de la résidence itinérante sur la base d'une proposition artistique, culturelle et pédagogique des villes candidates dans l'un des six autres champs créatifs du Réseau des villes créatives de l'UNESCO : arts numériques, cinéma, design, gastronomie, musique, traditions et arts populaires. La date limite des candidatures est le 7 juillet 2023, en faisant parvenir le [dossier de candidature](#) par [mail](#).

[En savoir plus](#)

INTERNATIONAL



S'inscrire aux Journée nationale des clubs pour l'UNESCO le 30 juin 2023

La Commission nationale française pour l'UNESCO organise le vendredi 30 juin 2023 la journée nationale des Clubs pour l'UNESCO, à l'Abbaye aux Dames de Caen, à l'invitation de l'Institut international des droits de l'Homme et de la Paix (2IDHP). De nombreux acteurs et institutions investis en faveur de la Paix interviendront tout au long de la journée. Cela sera l'occasion de présenter les

engagements des réseaux de l'UNESCO en France tels que les écoles associées de l'UNESCO, les villes créatives, apprenantes, inclusives ou encore les chaires UNESCO, aux côtés des Clubs et associations pour l'UNESCO. La dynamique du réseau mondial des Clubs pour l'UNESCO sera illustrée par les actions européennes portées par les Clubs pour l'UNESCO avec l'agence Erasmus+ ainsi que par les leviers d'action de l'UNESCO pour la protection des Droits humains. Enfin, trois tables rondes programmatiques seront proposées sur l'égalité des genres et l'inclusion ; la coopération internationale et la Francophonie ; ainsi que sur les 20 ans de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le programme sera prochainement disponible.

[Pour vous inscrire par mail](#)

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE
Congrès de Villes de France, jeudi 6 et vendredi 7 juillet 2023, Le Creusot
« Les Villes de France, territoires d'attractivité : Quels leviers pour la réindustrialisation ? »

[Inscription](#)
[Programme](#)

Jeudi 29 juin 2023

Formation Urbanisme de *Villes de France* : "Maîtriser et revitaliser les territoires des collectivités"
Visioconférence

19-20 septembre 2023

Innopolis Expo
Paris

25-27 octobre 2023

Sommet international de l'Innovation dans les Villes Médianes (SIIVIM)
Nevers

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi